

COMMENT UTILISER LES CONTENEURS ENTERRÉS AVEC ACCÈS PAR BADGE

Pour le dépôt des ordures ménagères et des déchets organiques, la Commune de Perwez et l'Intercommunale in BW en charge de la gestion des déchets mettent à disposition des conteneurs enterrés, points d'apport volontaire (PAV)

L'utilisation de ces conteneurs est payante et se fait à l'aide d'un badge d'accès spécifique. Ce système de collecte permet d'évacuer les déchets (organiques et résiduels) à tout moment, selon les besoins.



Étape 1 : Commandez les badges

CAS DE FIGURE N°1 : propriétaire/locataire d'un bien dans le quartier aux Quatre Vents où le dépôt en PAV est obligatoire. 2 badges

Demande faite par le propriétaire

Vous pouvez commander les badges d'accès aux conteneurs enterrés, via :

- **Le site internet** : <https://www.monbadgeadechets.be> ou
- **Le NUMERO VERT GRATUIT : 0800/11.387** (ce numéro figure également sur la borne de chaque conteneur enterré au niveau du lecteur de badge).

➡ Après votre demande, vous recevrez un courrier, avec vos 2 badges, dans lequel figureront toutes les informations nécessaires concernant l'activation de ces badges par le versement d'un montant provisionnel à effectuer sur un compte spécifique. **Cette activation est faite par le résident.**

Dans le cas où le bien est loué, le propriétaire fournit les badges.

CAS DE FIGURE N°2 : PAV OUVERTS A TOUS. VOUS SOUHAITEZ UN BADGE QUI VOUS PERMET DE VOUS RENDRE AUX PAV (points d'apports volontaires) - POUR LES VACANCES OU UNE ÉVACUATION PLUS FRÉQUENTE DES DÉCHETS. Badge payant (10€/badge).

Vous pouvez commander votre badge d'accès aux conteneurs enterrés, via :

- **Le site internet** : <https://www.monbadgeadechets.be> ou
- **Le NUMERO VERT GRATUIT : 0800/11.387** (ce numéro figure également sur la borne de chaque conteneur enterré au niveau du lecteur de badge).

➡ Après votre demande, vous recevrez un courrier avec 1 badge dans lequel figureront toutes les informations nécessaires concernant l'activation de ce badge par le versement du prix du badge (10€) et des montants provisionnels à effectuer sur un compte spécifique.

CAS DE FIGURE N°3 : GRATUITE DU BADGE - FAMILLE AVEC UN OU PLUSIEURS ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU PERSONNE AVEC INCONTINENCE CHRONIQUE MEDICALE

Vous entrez dans les conditions pour recevoir un badge gratuit. **Remplissez le formulaire communal** et joignez les **documents demandés** (copie de la carte d'identité, composition de ménage récente ou certificat médical) et envoyez ce formulaire à population@perwez.be ou déposez votre formulaire à l'administration communale. Une fois votre demande acceptée, l'Administration transmet votre demande au gestionnaire. **Pas besoin** de faire de demande via le site ou le numéro vert gratuit.

➡ Après votre demande, vous recevrez un courrier avec 1 badge, dans lequel figureront toutes les informations nécessaires concernant l'activation de ce badge par le versement d'un montant provisionnel à effectuer sur un compte spécifique.

Pour toute question relative aux conteneurs enterrés, vous pouvez composer le 0800/11.387 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : inbw@sulo.com

Étape 2 : Approvisionnez votre compte

Les badges sont reliés à un compte spécifique. Ce compte, vous l'alimenterez librement en versant un montant provisionnel de votre choix avec une communication structurée figurant dans le courrier accompagnant votre/vos badge(s). Sans cette communication structurée lors de vos versements, il sera impossible de lier le montant versé à votre compte.

Coût (2024)

- 1 € par ouverture de tiroir de 30 litres pour les déchets ménagers résiduels
- 0,30 € par ouverture de tiroir de 15 litres pour les déchets organiques.

Il est possible de payer pour plusieurs dépôts en un versement.

ATTENTION : comptez 2 ou 3 jours ouvrables avant que votre solde ne soit mis à jour.

Étape 3 : Prenez vos déchets, votre badge et dirigez-vous vers la borne du conteneur enterré

Pour vos ordures ménagères, merci de les déposer dans le tiroir OM, soit en vrac soit dans un ou plusieurs sac(s) quelconque(s). Veillez à ne pas dépasser 30 litres maximum par dépôt afin de ne pas bloquer le tiroir.

Pour vos déchets organiques, merci de les déposer dans le tiroir FFOM soit en vrac soit dans un contenant en matière biodégradable (sac compostable, sac en papier, ...). Veillez à ne pas dépasser 15 litres maximum par dépôt afin de ne pas bloquer le tiroir.



Étape 4 : Ouvrez le tiroir du conteneur avec votre badge

Le message "Présenter le badge SVP" est indiqué sur l'écran situé sur la droite de la borne.

Passez votre badge quelques secondes devant celui-ci, votre solde s'affiche et, si celui-ci est suffisant, vous pourrez ouvrir le tiroir. Si votre solde est insuffisant (le message « Solde faible, recharger SVP » s'affiche), le tiroir sera bloqué et vous devrez procéder au réapprovisionnement de votre compte avant de revenir quelques jours plus tard (2 à 3 jours sont nécessaires pour enregistrer le paiement ; anticipez donc en « rechargeant » quand il ne reste plus que 2 ou 3 euros sur votre compte).

Étape 5 : Déposez vos déchets

Une fois le tiroir ouvert, veuillez y placer vos déchets. Si vous attendez trop longtemps avant d'ouvrir le tiroir, vous devrez recommencer à partir de l'étape 4. Votre solde ne sera débité que lors de l'ouverture du tiroir.

Faites attention à ne pas mettre plus de 30 litres pour les Ordures Ménagères (OM) et 15 litres pour les déchets organiques (FFOM) pour éviter de bloquer le tiroir !

Pour la tranquillité publique, tout dépôt de déchets dans les conteneurs enterrés est interdit entre 22h et 6h.



Étape 6 : Fermez le tiroir

Dès que le tiroir est fermé, vos déchets tombent dans le conteneur.

Vous avez plus de déchets ? Répétez les étapes de 4 à 6. À chaque ouverture du tiroir, le tarif communal sera retiré du solde de votre compte.



Localisation des PAV dans l'entité de PERWEZ

- **Parking Centre sportif : OM*/FFOM*/Verre blanc/Verre coloré**
- **L'Orée de Seumay : - Place du Levant : OM/FFOM**
- Rue des Bruants : OM/FFOM/Verre blanc/Verre coloré
- **Rue aux Quatre Vents : OM/FFOM**
- **Avenue du Général Jadot : FFOM**
- **Rue du Buret : FFOM**

**OM = ordures ménagères résiduelles - FFOM = fraction fermentescible des ordures ménagères (déchets organiques)*



QUESTIONS-RÉPONSES

1. Comment apporter vos déchets ?

Pour les Ordures Ménagères (OM avec le symbole d'un sac poubelle sur la borne sur fond gris), vous pouvez mettre vos déchets dans le tiroir soit en vrac, soit dans un ou plusieurs sac(s) quelconque(s). Veillez à ne pas dépasser 30 litres maximum par dépôt afin de ne pas risquer de bloquer le tiroir.

Pour les déchets organiques (FFOM, borne brune avec la silhouette d'une pomme rognée) vous pouvez mettre vos déchets dans le tiroir en vrac, ou dans un contenant en matière biodégradable (sac compostable avec un logo OK compost, sac en papier, ...). Veillez à ne pas dépasser 15 litres maximum par dépôt afin de ne pas risquer de bloquer le tiroir.

2. Que faire si j'ai un objet qui ne rentre pas dans le tiroir ?

Pour ne pas bloquer le tiroir, veillez à bien placer vos déchets à l'intérieur du tiroir (rien ne doit dépasser) et à bien ficeler les matières qui peuvent gonfler une fois le tiroir fermé (ex. : oreiller). **NE FORCEZ PAS LE TIROIR, SVP.**

Si l'objet (ex. : un vieux parapluie canne, une grande poêle, ...) ne peut être réduit de manière à entrer dans le tiroir de 30L, vous pouvez le déposer au recyparc (parc à conteneurs) en suivant les conseils de tri.

3. L'un des messages suivants apparaît sur l'écran situé sur la droite de la borne, que dois-je faire ?

« **Conteneur plein, pas d'accès** » : vous pouvez déposer vos déchets dans un autre conteneur disponible ou revenir ultérieurement (inutile de téléphoner pour nous le signaler car la détection du taux de remplissage du conteneur est automatique et par conséquent, la vidange par les services compétents est déjà programmée).

« **Solde : ...€, accès OK** » : indique le montant de votre solde avant ouverture du tiroir.

« **Solde faible, recharger SVP** » : votre solde est insuffisant ou nul, vous devez « recharger » votre compte pour pouvoir déposer vos déchets.

Pour tout autre message pour lequel vous vous posez des questions, veuillez contacter le Numéro Vert 0800/11.387.

En cas d'indisponibilité des conteneurs (exemple : problème technique), veuillez reprendre vos déchets. Tout dépôt à côté des bornes est strictement interdit et susceptible d'amende.

4. Que faire si je désire un badge supplémentaire ou en cas de perte ou de vol d'un badge ?

Contactez le Numéro Vert 0800/11.387 ou connectez-vous sur le site <https://www.monbadgeadechets.be>. ATTENTION : tout badge supplémentaire sera payant (10 EUR par badge, frais d'envoi compris). Dès réception de votre paiement, votre nouveau badge vous sera envoyé. Ce dernier sera activé directement et relié à votre compte.

5. Que faire en cas de déménagement ?

Contactez le Numéro Vert ou connectez-vous sur le site Internet. Votre solde éventuel vous sera remboursé.

6. Comment se réalise la vidange de ces conteneurs ?

Chaque conteneur enterré communique quotidiennement avec un serveur central qui reçoit toute une série d'informations. Par conteneur, un taux de remplissage sera estimé sur base du nombre d'ouvertures du tiroir. De plus, toutes les données liées aux badges de chaque utilisateur (solde et dépôts) seront également transmises à ce serveur. Grâce à ce système de gestion informatique, chaque jour, l'ordinateur enverra à chaque conteneur, la mise à jour des soldes et au collecteur compétent, une liste des conteneurs à vidanger. Le collecteur adaptera sa tournée en fonction des besoins.



Problème avec les conteneurs PAV : Contactez le Numéro Vert **0800/11.387** ou inbw@sulo.com ou connectez-vous sur le site <https://www.monbadgeadechets.be>.

Pour d'autres questions sur les déchets :

Commune de Perwez : travaux@perwez.be, 081/649 264

In Bw Valmat : valmat@inbw.be – 0800/49057 <https://inbw.be>